



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2026/2027 **PROCES VERBAL N°6**

Réunion par voie électronique du 6 octobre 2026

Membres participants : Mrs Thierry BLONDEL - Luc DUVAL – Dominique FONTAINE

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr

- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

RECTIFICATIF

Du PV N°5 du 30 septembre 2026 paru le 6 octobre 2026

COUPE PITCH U13

Suite à une erreur de frappe sur le plateau n°22 de la Coupe Pitch U13 concernant les clubs:
FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (1) – AL DEVILLE MAROMME (1) – STADE DE GRAND QUEVILLY (2).
Il faut lire STADE DE GRAND QUEVILLY (1) et non STADE DE GRAND QUEVILLY (2).

Le Président de séance

Luc DUVAL



Le Secrétaire

Thierry BLONDEL

